

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 12 juin 2020

6^{ème} Commission

N° CP-2020-6-6-2

Service instructeur

DEVI - Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

Service consulté

RENOUVELLEMENT 2020 DES MESURES AGROENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES FINANCEMENT DE LA PART DEPARTEMENTALE

Résumé : Dans le cadre du Plan de Développement Rural 2014-2020, le Département du Haut-Rhin a reconduit son soutien financier aux mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC). Les engagements 2015 des contrats MAEC arrivant à échéance en 2019, il convient de les renouveler en attendant la mise en oeuvre de la nouvelle Politique Agricole Commune 2021-2027.

Il vous est proposé d'arrêter le montant total des autorisations d'engagement (406 000 € sur 5 ans) affectées par le Département pour le renouvellement 2020 des MAEC « Territoires du Haut-Rhin », « Montagne vivante » et « Protection des races menacées », relatif à la gestion en paiement associé par l'Agence de Service et de Paiement en application de la convention cadre 2014-2020.

Notre collectivité est concernée par trois Programmes Agri-Environnementaux et Climatiques (PAEC) :

- PAEC Montagne vivante (opérateur Chambre d'Agriculture d'Alsace)
- PAEC Territoires du Haut-Rhin (opérateur Cd68)
- PAEC Protection des Races menacées (opérateur OS race vosgienne).

Pour mémoire, durant cinq années, ces PAEC engagent les agriculteurs volontaires :

- en montagne, à préserver la biodiversité, à gérer et valoriser les espaces naturels, à ouvrir les paysages, à lutter contre l'enfrichement et l'abandon d'espaces et à promouvoir une utilisation durable de ces espaces,

- en plaine, à maintenir ou créer des surfaces en herbe pour répondre aux enjeux du territoire comme la lutte contre l'érosion des sols et les coulées d'eau boueuse, la préservation de la biodiversité, du patrimoine naturel et des ressources en eau, le maintien des ceintures vertes, la protection des paysages identitaires, le renforcement de la fonctionnalité des réseaux écologiques,
- à préserver la race bovine vosgienne.

Les engagements 2015 des contrats MAEC arrivant à échéance en 2019 et en attendant de connaître les futures modalités de la nouvelle Politique Agricole Commune 2021-2027, l'Etat français propose une prolongation des engagements MAEC 2015 sous certaines conditions.

Les enjeux pour notre collectivité de participer au renouvellement des MAEC 2015, sont de maintenir les prairies dans le sud du département, les espaces ouverts et la race vosgienne en montagne, sans pénaliser ni fragiliser les agriculteurs engagés dans ces contrats par une rupture nette de ces derniers.

Les propositions de renouvellement 2020, en tenant compte des critères imposés par l'Etat, sont donc les suivantes :

- MAEC Montagne vivante : reconduction des engagements 2015 pour 5 ans (en accord avec tous les partenaires),
- MAEC Territoires du Haut-Rhin : reconduction des engagements 2015 pour 5 ans,
- MAEC Protection des Races menacées (Vosgienne) : prise en charge par l'Etat du renouvellement des engagements 2015.

Ainsi, la participation financière de notre collectivité au renouvellement 2020 des 2 PAEC « Territoires du Haut-Rhin » et « Montagne vivante » représenterait un montant annuel de 81 200 €, soit une Autorisation d'Engagement de 406 000 € pour 5 ans.

Le recouvrement des contreparties européennes (FEADER) et le versement des aides individuelles aux agriculteurs pour les MAEC sont réalisés par l'Agence de Service et de Paiement (ASP), payeur unique des aides européennes pour la France.

A cette fin, vous avez validé, en Commission permanente du 16 décembre 2016, la convention cadre 2014-2020 entre le Département, la Région (autorité de gestion pour la contrepartie financière européenne) et l'ASP.

Il vous est donc proposé de valider le montant total des autorisations d'engagement affectées par le Département pour le renouvellement 2020 des MAEC, soit un montant maximum sur 5 ans de 406 000 €.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de vie en date du 29 mai 2020.

Les crédits nécessaires seront imputés au programme C851, chapitre 65, fonction 738, nature 65738, code 2148.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'arrêter le montant des autorisations d'engagement affectées par le Département pour le renouvellement 2020 des MAEC « Territoires du Haut-Rhin » et « Montagne vivante », soit un montant maximum sur 5 ans de 406 000 €,
- d'approuver et de m'autoriser à signer la notification 2020 afférente annexée au présent rapport,

- d'autoriser le versement à l'Agence de Service et de Paiement (ASP) de la part départementale au titre de l'année 2020 de ces MAEC ; la somme prévisionnelle s'élève au maximum à 81 200 €. Ces montants seront prélevés sur le C851, chapitre 65, fonction 738, nature 65738, code 2148.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT